



3ème Rallye National VHC PEA Savoie Chautagne 22 & 23 Mai 2020



Règlement Particulier Sportif VHC



Avant tout, il est particulièrement recommandé aux concurrents de respecter scrupuleusement le Code de la Route au cours de leurs reconnaissances de l'itinéraire du rallye, ils ne doivent en aucun cas effectuer des essais de vitesse. Il convient à chacun de se montrer digne de la compréhension et de la sympathie manifestée par les habitants des villages traversés, en veillant à leur sécurité et à leur tranquillité. Merci du strict respect de ces quelques règles de vie ensemble, l'avenir des rallyes en dépend.

Les organisateurs pourront refuser le départ à tout concurrent ayant fait l'objet d'infraction sur le parcours du rallye sans qu'il puisse prétendre au remboursement de ses droits d'engagement.

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA, les règles spécifiques des rallyes VHC et le règlement de la coupe de France des rallyes VHC

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : à réception du visa F.F.S.A
Ouverture des engagements : **Lundi 6 avril 2020**
Clôture des engagements : **Lundi 11 Mai 2020**
Parution du carnet d'itinéraire : Samedi 16 Mai 2020
Dates et heures des reconnaissances : Samedi 16 Mai 2020 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
..... Dimanche 17 Mai 2020 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
..... Vendredi 22 Mai 2020 de 8h00 à 15h00
Vérifications des documents le : Vendredi 22 Mai 2020 de 10h00 à 12h00 et de 13h15 à 16h15
..... Site CIAT – ZI de Motz/Serrières – 73310 Serrières en Chautagne
Vérifications des voitures le : Vendredi 22 Mai 2020 de 10h15 à 12h15 et de 13h30 à 16h30
..... Site CIAT – ZI de Motz/Serrières
..... 73310 Serrières en Chautagne
Heure de mise en place du parc de départ : A l'issue des vérifications techniques à partir de 10h15
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : Vendredi 22 Mai 2020 à 15h15
..... Site CIAT – ZI de Motz/Serrières - 73310 Serrières en Chautagne
Publication des équipages admis au départ,
des heures et ordres de départ du rallye le : Vendredi 22 Mai 2020 à 17h00 au parc fermé
..... Site CIAT – ZI de Motz/Serrières - 73310 Serrières en Chautagne
Départ du rallye : Vendredi 22 Mai 2020 à 17h50
Arrivée de la 1^{ère} étape : Vendredi 22 Mai 2020 sur le site CIAT – ZI de Motz/Serrières
..... 73310 Serrières en Chautagne à partir de 23h17
Publication des résultats partiels : Samedi 23 Mai 2020 à 2h30, au parc fermé sur le Site CIAT
..... ZI de Motz/Serrières – 73310 Serrières en Chautagne
Départ de la 2^{ème} étape..... Samedi 23 Mai 2020 à 9h30
Arrivée du rallye : Samedi 23 Mai 2020 à partir de 16h37 sur le Site CIAT
..... ZI de Motz/Serrières – 73310 Serrières en Chautagne
Vérification finale le : Samedi 23 Mai 2020 à l'arrivée du rallye au Garage CHESNEL – 73310 Chindrieux
..... Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC
Publication des résultats du rallye le : Samedi 23 Mai 2020,
..... 30 minutes après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent
Remise des prix le : Samedi 23 Mai 2020 à 19h30 sous le chapiteau du parc d'assistance,
..... Site CIAT – ZI de Motz/Serrières – 73310 Serrières en Chautagne

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Ecurie Blanche en qualité d'organisateur technique et l'Association Sportive de l'Automobile Club de Savoie en qualité d'organisateur administratif organisent le Vendredi 22 Mai et le Samedi 23 Mai 2020 le :

3^{ème} RALLYE NATIONAL (PEA) VHC SAVOIE CHAUTAGNE

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Rhône-Alpes du Sport Automobile sous le N° 6 An date du 27/02/2020 et par la FFSA sous le permis d'organiser N° XXX en date du 10/03/2020

Organisateur technique

Nom : ECURIE BLANCHE
Adresse : 2382, Route du Sapenay, 73310 Chindrieux

Organisateur administratif

Nom : ASAC de SAVOIE
Adresse : 340, Chemin des Carrières, 73230 Saint Alban Laysse

Secrétariat du Rallye : ASAC de Savoie - 340, Chemin des Carrières, 73230 Saint Alban Laysse
Téléphone : 04.79.75.42.59
Email : contact@asac-savoie.fr

Permanence du Rallye : M. Stéphane Michaud – 07.72.02.05.50
..... M. Denis Mocellin – 06.62.58.52.07
Lieu, date, horaire : du Vendredi 22 Mai 2020 à partir de 9h00,
..... Jusqu'au Samedi 23 Mai 2020 à la fin du rallye
..... Site CIAT – ZI de Motz/Serrières – 73310 Serrières en Chautagne

1.1P. OFFICIELS

Identique 5^{ème} Rallye National Savoie Chautagne Moderne sauf

Directeur de course M. VERNET Daniel - Licence N°147321
Commissaire Technique Responsable M. CARRE Jean-Claude - Licence N°013049
Chargé des Relations avec les Concurrents M. GERARD Bertrand - Licence N°005705

1.2P. ELIGIBILITE

Le 3^{ème} RALLYE NATIONAL SAVOIE CHAUTAGNE VHC compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes VHC 2020 avec le coefficient 2.
- Le Championnat de la Ligue Rhône-Alpes 2020

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages verront leurs heures de convocation en consultant le site de l'ASAC de Savoie :

www.asac-savoie.fr

Les vérifications administratives auront lieu le vendredi 22 mai 2020 de 10h00 à 12 h 00 et de 13 h15 à 16 h 15 sur le site de la CIAT – ZI de Motz/Serrères – 73310 Serrières en Chautagne.

Lors des vérifications ne seront demandés que les originaux des permis et des licences en cours de validité (carte d'identité et licence tuteur pour les juniors)

Les vérifications techniques se dérouleront sur le site de la CIAT – ZI de Motz/Serrères – 73310 Serrières en Chautagne le vendredi 22 mai 2020 de 10h15 à 12h15 et de 13h 30 à 16h 30.

Les vérifications techniques, les concurrents devront présenter le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 5^{ème} RALLYE SAVOIE CHAUTAGNE doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le Lundi 11 Mai 2020 accompagné de son règlement à l'adresse ci-dessous :

ASAC DE SAVOIE – 340 CHEMIN DES CARRIERES - 73320 ST ALBAN LEYSSE

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum, y compris les concurrents du Rallye National Moderne Savoie Chautagne.

Le Road-Book sera disponible le Samedi 16 Mai 2020 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le Dimanche 17 Mai 2020 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 à l'Office du Tourisme de Ruffieux (A côté du Caveau de Chautagne) et le Vendredi 22 Mai 2020 sur le site CIAT à Serrières en Chautagne.

Le Road-Book sera également disponible sur le site de l'ASAC de SAVOIE :

www.asac-savoie.fr

Lors de la distribution du road book, l'organisateur remettra à l'équipage ses plaques de rallye, ses panneaux de portières, les publicités ainsi que l'autocollant du véhicule d'assistance.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs :400,00 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs :800,00 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée **que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et dûment remplie et signée par les deux concurrents.**

La demande d'engagement devra être accompagnée de :

- La copie des deux licences (plus celle du tuteur pour les licences Junior),
- La copie des deux permis de conduire (ou de la carte d'identité pour les licences Junior),
- La copie de la 1^{ère} page du passeport technique historique.

3.3.P : ORDRE DE DEPART :

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

La liste des ordres et heures de départ sera divisée en 3 :

Partiront en tête les pilotes des périodes E à I, puis les pilotes des périodes J et enfin, les pilotes des voitures du groupe Classic de compétition.

Dans chacune de ces listes, l'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

- Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)
- Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
- Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :
 - pour la première liste : groupe 4/5, groupe 2, groupe 3, groupe 1, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.
 - pour la deuxième liste : groupes B et A, groupe N, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées
- Les voitures du groupe Classic de compétition

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères sans en justifier les raisons.

Le Directeur de Course, pour des raisons de sécurité, laissera des minutes supplémentaires entre le départ des pilotes des différentes listes. Le nombre de minutes est laissé à la discrétion du Directeur de Course en fonction du kilométrage des épreuves spéciales et de la différence de performance entre les voitures de fin et de début de liste.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC

4.3P. ASSISTANCE

4.3.1.1P

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3.1.2P

Pendant toute la durée du rallye, les réparations et ravitaillements sont interdits sur la totalité du parcours, hormis dans le parc d'assistance situé sur le site de la CIAT – ZI de Motz/Serrères – 73310 Serrières.

A chaque concurrent sera attribué un emplacement de 6 mètres par 10 mètres, tout m2 supplémentaire fera l'objet d'une demande particulière auprès de l'organisateur, tout comme les regroupements entre équipages.

Il ne sera délivré qu'un seul autocollant assistance par véhicule engagé qui devra être collé en permanence en haut à droite du pare-brise du véhicule d'assistance.

Tout autre véhicule devra stationner sur le parking public prévu à cet effet.

Des contrôles seront effectués en cas de constatation d'infraction des sanctions seront prises envers l'équipage qui est responsable de son assistance.

En dehors des parcs d'assistance, toute éventuelle intervention sur les voitures ne peut être effectuée que par les seuls membres de l'équipage et exclusivement avec les moyens du bord, sans l'apport d'aucune aide extérieure quelle qu'elle soit.

4.3.2.3P

Dans le parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- D'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- De disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- **De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.**

En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

4.3.5P

Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit qu'il s'agisse de chauffe de pneumatiques, de freins ou pour toute autre raison.

4.7P

Les extincteurs installés conformes à la liste N°16 devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée.

En cas de non-respect :

- Avant le départ du rallye : mise en conformité
- Pendant le rallye :
 - 1^{ère} infraction : 30 secondes de pénalité et mise en conformité.
 - 2^{ème} infraction : mise hors course.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le 3^{ème} Rallye National VHC Savoie-Chautagne représente un parcours de 264,36 Km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 104.160 Kms

Les épreuves de classement sont :

- E.S 1.3 LE CLERGEON VERSION COURTE 13,02 Kms
- E.S 2.4 MOTZ 13,57 Kms
- E.S 5.7 LE CLERGEON VERSION LONGUE 15,14 Kms
- E.S 6.8 LE SAPENAY 10,35 Kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

Un reclassement sera effectué à l'issue de la dernière ES courue lors de la 1ère étape dans les conditions définies à l'article 3.3.1 et 9.5 du règlement standard des rallyes.

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.2.5P

Les reconnaissances sont limitées à 3 passages maximums et ne sont autorisées que le Samedi 16 Mai 2020 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le Dimanche 17 Mai 2019 de 8h00 à 12 h00 et de 14h00 à 18 h 00 ainsi que le Vendredi 23 Mai 2020 de 8h00 à 15h00.

Les reconnaissances de l'épreuve spéciale Le Clergeon dite Courte se feront obligatoirement en même temps que celles de la version dite Longue.

Des contrôles seront effectués sur le parcours lors des reconnaissances.

Un sticker numéroté dit "sticker de reconnaissance" sera remis en même temps que le road book.

Il devra être collé en haut à droite du pare-brise.

Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissance des épreuves spéciales est interdit.

Tout accès à une épreuve spéciale devra obligatoirement se faire par son départ

6.2.6P

Seuls les deux membres de l'équipage pourront être présents à bord de leur véhicule de reconnaissances.

Si l'un des deux membres de l'équipage ne pouvait pas participer aux reconnaissances, une demande de dérogation afin de le remplacer devra être faite auprès de l'organisateur du rallye.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

7.3.17P. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.5P. EPREUVES SPECIALES

Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde. Tout concurrent ne respectant pas le parcours imposé dans les chicanes (raccourci, éléments déplacés...) pourra être sanctionnée par le collègue des commissaires sportifs

7.5.13 EPREUVE SPECIALE EN BOUCLE

7.5.13 A EPREUVE 2 ET 4 - MOTZ

Cette ES se déroulera en boucle. Le départ sera donné en fonction du trafic. Tout concurrent n'effectuant pas la boucle à faire sera pénalisé de la façon suivante :

- Si le concurrent effectue plus du nombre de tours imposés, ce sera le temps réalisé qui sera retenu.
- Si le concurrent effectue un certain nombre de tours en moins, il sera pénalisé du plus mauvais temps réalisé normalement dans cette ES par le dernier concurrent augmenté d'une pénalité de 1 minute.

Pour cette épreuve, les départs seront donnés par le directeur de l'épreuve, dans la minute prévue pour le départ. L'heure inscrite sur le carnet de bord est la référence pour le calcul de l'heure de pointage au CH suivant.

Pour le calcul du temps de l'ES, il sera tenu compte de l'heure réelle de départ au 1/10^{ème}.

Le secteur de liaison suivant tient compte de cette particularité.

7.5.17.3P

Si l'organisateur a prévu des dépanneuses ou d'autres moyens (4X4, appareils de levage, etc.) ces moyens seront utilisés uniquement dans le seul but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée.

Il n'y a aucune obligation pour l'organisateur et/ou pour la direction de course d'évacuer les voitures des concurrents quand le passage, même au ralenti, même dans les bas-côtés, est possible.

En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

conforme au règlement de la coupe de France des rallyes VHC FFSA 2020.

A l'issue de chaque rallye un classement par groupe sera établi.

- Un classement général est publié pour les Groupes 1, 2, 3, 4/5.
- Un classement général est publié pour les Groupes N VHC J, A VHCJ, B VHC J (1982 – 1990)
- Un classement général est publié pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1981)

A aucun moment du rallye il ne devra être établi un classement général toutes périodes confondues.

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Il n'y aura pas de remise en espèces.

Tous les concurrents classés recevront une récompense.

La remise des prix se déroulera le samedi 25 mai 2019 à partir de 19h30, sous le chapiteau sur le site CIAT à Serrières en Chautagne.

Tout sur le 3^{ème} Rallye National VHC Savoie Chautagne 2020

Mail :

contact@asac-savoie.fr

ecurie.blanche@orange.fr

Site :

www.asac-savoie.fr

